

CENTRE

Tours, le 5 novembre 1996

Directeur

COPIE

Monsieur le Directeur
Fonderies WAELES
44, quai Bellevue
37150 BLERE

OBJET : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 09/09/1996, faisant suite à ma lettre du 05/08/1996, vous m'avez notamment signalé que depuis juin 1996 vous aviez remplacé les fours fonctionnant au F.O.D. pour ne plus utiliser sur le site que des fours électriques au nombre de 7 et un four à gaz destiné au traitement thermique.

En dehors du fait que cette modification aurait dû être portée préalablement à la connaissance du Préfet avant sa réalisation comme toute modification touchant vos installations, je vous fais observer que ma demande du 05/08/1996 ne visait pas spécifiquement l'utilisation de F.O.D. pour les fours.

Que ceux-ci fonctionnent au F.O.D. ou à l'aide d'une autre énergie, il importe de vérifier que les limites des émissions atmosphériques fixées dans votre arrêté du 13/02/1985 (article 5 - § 2.1.8.) ne sont pas dépassées.

En conséquence, je vous demande :

- 1° - de prendre toutes dispositions pour que le dossier de mise à jour, tenant compte notamment de la modification ci-dessus, demandé dans un premier courrier du 26/10/1995 me parvienne avant le 15/12/1996 délai de rigueur ;
- 2° - d'entamer au plus tôt la campagne de mesure de poussières demandée dans mon courrier du 05/08/1996 en me faisant parvenir avant le 15/12/1996 copie du contrat d'intervention que vous aurez signé à ce sujet avec le laboratoire agréé de votre choix.

Passé ce délai, je me verrais contraint d'engager à votre encontre des mesures plus coercitives (sanctions pénales et/ou administratives).

S'agissant de la procédure d'élimination des sables de fonderie, je vous rappelle que vous êtes tenus d'effectuer une prise d'échantillon au minimum une fois par trimestre et de mesurer sur chaque échantillon le taux des phénols dans la fraction lixiviable.

Dans les documents que vous m'avez fournis, le résultat concernant la prise d'échantillon de décembre 1995 est en effet absent.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'en adresser une copie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

COPIE : D.R.I.R.E. - Division E.I / S.S